

Le Centre de services scolaire des Phares recherche...

Concierge - Classe II

Qualifications requises

- Avoir trois (3) années d'expérience pertinente ;
- Connaissances pratiques ;
- Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et systèmes d'alarme ;
- Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment.

Si vous croyez détenir les compétences pour ce poste, n'hésitez pas à postuler. Toutes les candidatures seront évaluées.

Le centre de services scolaire se réserve le droit de considérer les candidatures de personnes présentant un autre profil de scolarité et d'expérience que celui décrit dans les exigences de base.

Échelle salariale

25,89 \$ de l'heure, selon la convention collective nationale.

**Cet affichage prendra fin
lorsque le besoin sera comblé.**

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Le personnel du Centre de services scolaire est également soumis à la Loi sur la laïcité de l'État.



Suivez-nous !



Le Centre de services scolaire des Phares est présentement à la recherche de candidates ou de candidats pour pourvoir des besoins comme concierge, classe II :

- Poste de 38 h 45 par semaine, à l'école Langevin ;
- Poste de 38 h 45 par semaine, à l'école Paul-Hubert. La personne sera appelée à se rendre dans d'autres établissements pour de l'entretien périodique et pendant la période estivale.

Principales fonctions :

- Être responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux d'entretien ménager, d'entretien préventif et d'entretien physique d'un établissement d'enseignement ou d'un bâtiment ;
- Organiser et exécuter de tels travaux, leur coordination et leur surveillance lorsqu'ils sont effectués avec ou par d'autres personnes salariées ;
- Assurer la propreté des lieux ;
- Assurer le bon état du bâtiment et de ses équipements ;
- Inspecter et vérifier les systèmes d'éclairage, de chauffage et de ventilation ;
- Veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes ;
- Assurer l'entretien préventif requis et faire des réparations mineures ou temporaires ;
- Signaler les bris et voir à ce que les travaux de réparation soient réalisés ;
- Effectuer le suivi des travaux exécutés par des ouvrières ou des ouvriers spécialisés ou non spécialisés ;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe en lien avec l'exercice de ses fonctions.

NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES. TOUTEFOIS, NOUS COMMUNIQUERONS UNIQUEMENT AVEC LES PERSONNES RETENUES.

